

*Canagrex*

**M. le vice-président:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Arnold Malone (Crowfoot):** Monsieur le Président, cette mesure législative a très manifestement provoqué à la Chambre des communes une certaine colère, ce qui n'est pas un phénomène unique, mais ce qui n'est pas non plus caractéristique de tous les projets de loi. J'estime, monsieur le Président, que toutes les singeries dont nous avons été témoins jusqu'à maintenant dans le présent débat révèlent en fait qu'il y a quelque chose de fondamentalement mauvais dans ce projet de loi qui a fait s'affronter l'Est et l'Ouest du pays en exploitant la différence idéologique qui les sépare, et que le gouvernement ne se préoccupe pas de sonder cette différence. Il ne fait aucun effort pour calmer les inquiétudes d'une région du Canada.

J'estime, monsieur le Président, que le mobile qui sous-tend ce projet de loi est une soif intarissable de pouvoir. C'est une tentative visant à faire main basse sur une grande industrie, à savoir l'agriculture. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) a laissé entendre que l'Île-du-Prince-Édouard était la seule province dont la principale industrie est l'agriculture. J'estime que toutes les provinces ont l'agriculture comme première ou deuxième source de revenus. Mais là n'est pas la question. La question est: pourquoi nous opposons-nous à ce projet de loi?

Permettez-moi de dire pour commencer que le projet de loi n'est pas entièrement mauvais. Peu de mesures législatives le sont. Il n'est pas complètement négatif, mais ce qu'il peut avoir de bon se trouve obnubilé par l'article 14 qui expose les pouvoirs de la société Canagrex. Cette disposition est absolument excessive. Elle est excessive à telle point qu'elle engendre la peur dans une région du pays. Cette disposition qui décrit les pouvoirs de la société s'étend sur près de quatre pages. Ces pouvoirs, monsieur le Président, comprennent notamment les suivants:

a) acheter des produits agricoles et alimentaires et procéder à toute opération sur eux, notamment conditionnement, transformation, entreposage, expédition, assurance, importation, exportation ou vente;

Cela veut dire, monsieur le Président, que le gouvernement a maintenant tout ce qu'il veut dans le secteur de l'agriculture. Seule la main-d'œuvre agricole demeure du domaine de l'entreprise privée. C'est l'étatisation de l'administration agricole.

Ce n'est pas que le projet de loi soit entièrement mauvais. Les gens qui produisent des haricots blancs ou des sous-produits du tournesol, toutes deux productions relativement limitées, pourraient bénéficier d'une agence de commercialisation, quoiqu'il en existe déjà une, à mon avis, au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce. Mais ce projet de loi a deux grands défauts. D'abord, il vise à établir une autre société de la Couronne. Cela ne me plaît pas, mais je pourrais à la rigueur avaler la chose et aller ensuite la faire avaler à mes électeurs. Mais je ne pourrai jamais vendre aux Canadiens de l'Ouest l'idée d'un projet de loi qui donne au gouvernement canadien les pouvoirs dont j'ai parlé et qui sont décrits à l'article 14. Cela voudrait dire, monsieur le Président, que je pourrais aller au supermarché et qu'au lieu d'y trouver les étiquettes alimentaires habituelles, je verrais «Canagrex, cela nous appartient». Cela parce que le projet de loi lui-même porte le droit de conditionner. Dans le débat d'aujourd'hui, plusieurs députés ont dit: «Attendez, il ne s'agit pas du tout de cela. Ce n'est pas cela que le gouvernement demande. Il n'a nulle intention de faire

cela. Vous dites des bêtises». Or, c'est cela justement qu'ils ont dit quand il s'est agi de Petro-Canada. Quand j'aurai mis la main sur mes notes, dans quelques instants, je ferai voir ce passage qui concerne Petro-Canada. Nous y viendrons dans quelques instants.

• (1710)

**M. Blaikie:** Il vous en reste peu.

**M. Malone:** Voilà, j'ai trouvé sous la pile. Monsieur le Président, je sais que la présidence se demande si nous ne pouvons faire le parallèle avec Petro-Canada. J'y tiens, parce que je veux faire voir qu'il y a des raisons de s'inquiéter. Je veux citer ce que disait Donald Macdonald en 1973. Il a affirmé que Petro-Canada parcourait le pays, pour rassurer les sociétés canadiennes, qu'elle ne serait probablement rien d'autre qu'un petit intervenant dans le gisement pétrolier canadien, pour que l'État fédéral puisse savoir comment fonctionne le secteur énergétique. Il a dit que ce serait une fenêtre ouverte sur ce secteur. Ce qui s'est passé en 1974, c'est qu'elle a débuté avec les participations pétrolières existantes de l'État fédéral, avec 383 millions. En 1977 Ottawa a décidé d'élargir cela et injecté 155 millions de plus. C'était encore une société relativement petite. Mais en 1978, la cadence s'est déjà accélérée. La société achète Pacific Petroleum au prix de 1.5 milliard, avec une nouvelle injection fédérale d'environ 240 millions au capital. Elle finissait l'année avec une raffinerie de pétrole en Colombie-Britannique, des intérêts dans le charbon, l'uranium et divers autres minéraux, des participations minoritaires dans deux pipe-lines et 426 stations-service. Plus près de nous, elle achetait Petrofina en 1981 au prix de 1.5 milliard. L'opération était financée en partie par une taxe de 4c. le gallon prélevée sur tous les utilisateurs d'essence, jusques et y compris le fuel oil domestique. A la fin de l'année cette société, qui ne devait être qu'une fenêtre ouverte sur l'industrie pour permettre au gouvernement d'apprendre comment fonctionne le secteur privé, d'après ce qu'on lui avait fixé comme objectif, a dans le secteur privé avec un actif total de 6.6 milliards, 169 millions d'acres brutes, un effectif de 5,800 personnes et 1,500 stations-service. Voilà la fenêtre qu'elle a d'ouverte sur l'industrie. Aujourd'hui, il s'agit de Canagrex.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) devrait s'occuper de protéger la fierté individualiste de cet unique bastion qui nous reste de fervents de la libre entreprise, ces agriculteurs du Canada qui ont la fierté, non seulement de ce qu'ils possèdent mais aussi de leur autonomie. Il nous dit que le gouvernement du Canada, avec ces pouvoirs, peut acheter des produits agricoles et des produits alimentaires et qu'il peut procéder à leur conditionnement, qu'il peut mettre des étiquettes sur les boîtes, qu'il peut transformer, entreposer, expédier, et assurer. Voilà ce que fait le ministre de l'Agriculture. Personne ici, à n'importe lequel des trois partis qu'il appartienne, ne cherche à nier qu'il faille «muscler» notre effort commercial à l'étranger. Je pense bien que les trois partis politiques sont d'accord pour l'affirmer. Mais c'est de la folie pure de penser que le gouvernement a besoin de ces pouvoirs. D'ailleurs, il est admissible de prétendre ici qu'il ne s'en servira pas. J'en prends la Chambre à témoin: en politique, il n'y a pas d'exemple de pouvoir accordé qui ne soit pas utilisé. Un pouvoir accordé, c'est un pouvoir utilisé un jour ou l'autre. C'est pourtant là une chose grave.